



Message du Conseil communal au Conseil général n° 91 du 24 avril 2017

OBJET : Prendre connaissance et approuver le crédit de CHF 925'000.- TTC pour la réalisation des mesures de protection contre les crues de la partie Nord de la localité de Bassecourt.

1. Considérations générales

Le Tabeillon inonde des grands secteurs à Bassecourt pour des crues de temps de retour de 30 ans et supérieurs. Il y a deux zones d'inondations distinctes : au nord et au sud de la ligne CFF et de la rue Saint-Hubert.

Sur la base de la carte des dangers d'inondation de la commune de Haute-Sorne, on constate qu'une grande partie du secteur bâti au Nord du village de Bassecourt se trouve en zone de danger moyen à faible (degré de danger bleu et jaune). Il en résulte un déficit de protection important à régler par la Commune de Haute-Sorne.

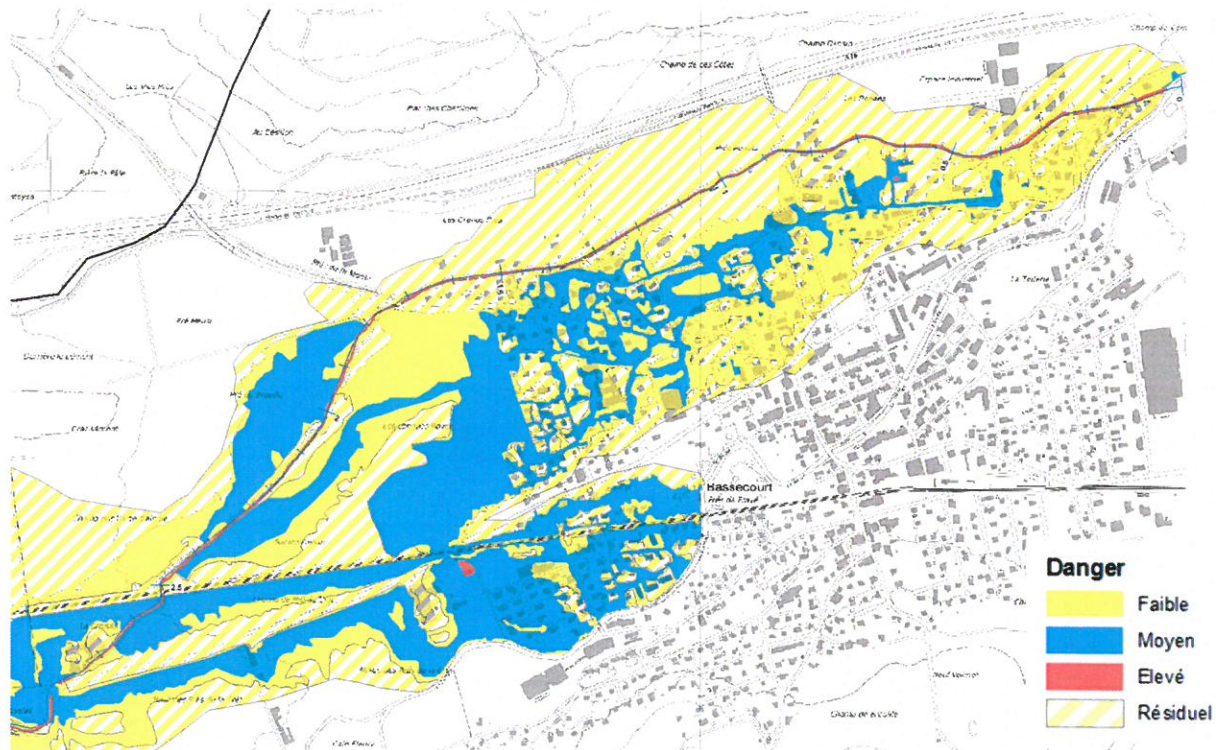


Figure 1 : Carte des dangers inondation pour la localité de Bassecourt (Source : étude des cotes de protection de la Sorne et du Tabeillon, 2017)

La nouvelle zone d'habitation au lieu-dit « Longues-Royes Ouest » située au Nord-Ouest du village, dont les travaux de viabilisation sont prévus de débuter en septembre 2017, est également concernée par cette problématique des dangers de crues. Il est bien clair que ces mesures de protection contre les crues devraient de toute façon être réalisées et ce indépendamment de la création de la nouvelle zone d'habitation.

La présente demande de crédit concerne la réalisation des mesures nécessaires à protéger contre les dangers d'inondation la partie Nord du village de Bassecourt.

Avec les mesures proposées, il ne restera plus que quelques mesures ponctuelles à réaliser sur le Tabeillon au nord pour garantir une marge de sécurité suffisante pour se protéger contre les inondations tricentennales.

2. Considérations particulières

Le périmètre d'étude retenu pour évaluer les inondations du Tabeillon, leurs conséquences et les mesures de protection à envisager, est délimité au Nord par l'autoroute A16 et au Sud par la rue Saint-Hubert et la route cantonale menant à Glovelier (Figure 2).

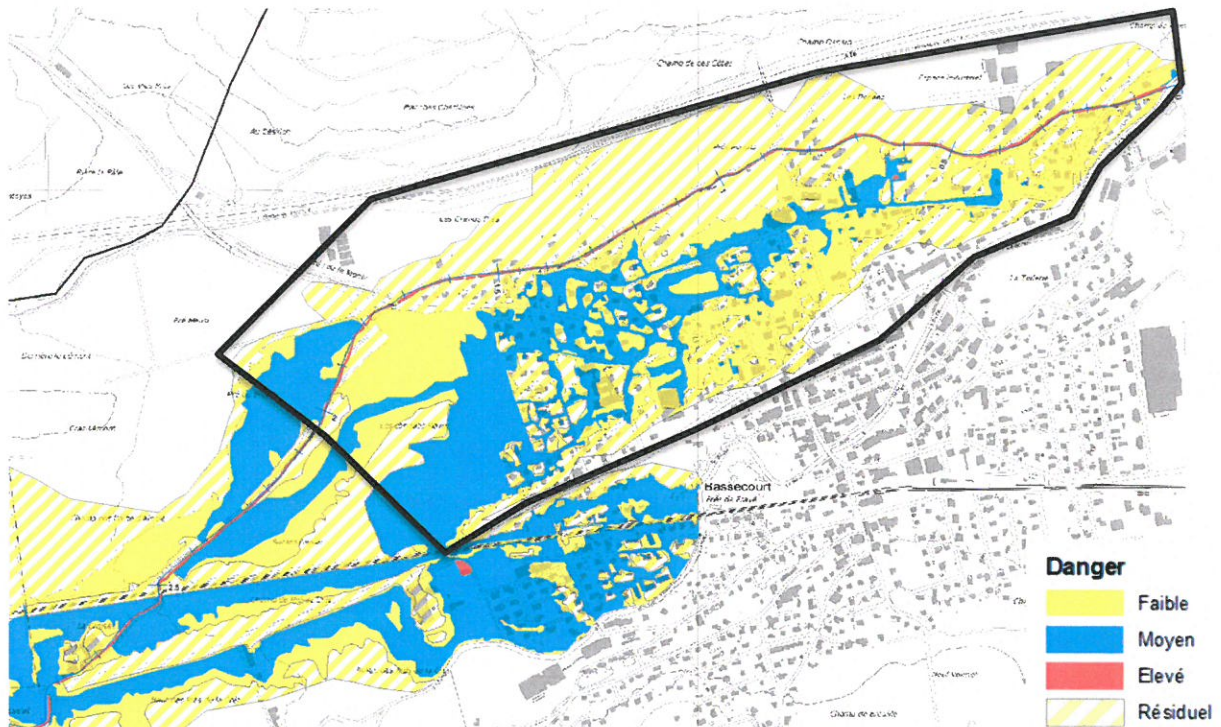


Figure 2 : Périmètre d'étude (en noir) avec état actuel de la carte des dangers inondation

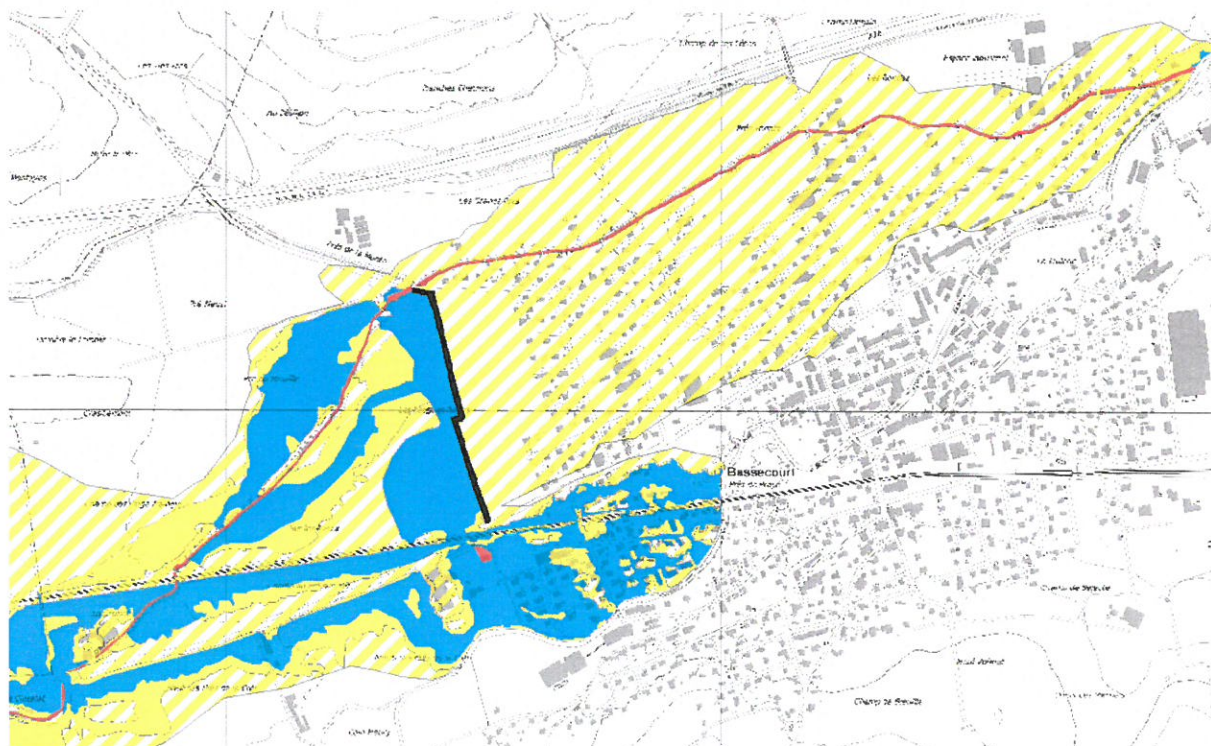


Figure 3 : Carte des dangers inondation après les mesures proposées (digue en noir) qui montre la protection du secteur Nord du village de Bassecourt.

Cette étude bénéficie des modèles hydrauliques utilisés dans le cadre de l'étude des cotes de protection de la Sorne et du Tabeillon entre Glovelier et Courfaivre. Ces mêmes modèles hydrauliques servent au dimensionnement des ouvrages liés à ce crédit.

Le concept de protection contre les crues du Tabeillon de la partie Nord du village de Bassecourt prévoit la réalisation d'une digue en remblai sur le côté Ouest du nouveau lotissement « Longues-Royes Ouest ». Le long de la rue des Grands-Prés, la digue se poursuivra jusqu'au Tabeillon afin d'empêcher tout débordement sur la route cantonale et les parcelles voisines. Un nouveau pont sur la rue des Grands-Prés assurera l'évacuation efficace des eaux de crues vers le Tabeillon. En amont du nouveau pont, un nouvel ouvrage dans le Tabeillon piégera les débris flottants pour diminuer fortement les risques d'embâcles aux ouvrages à l'aval.

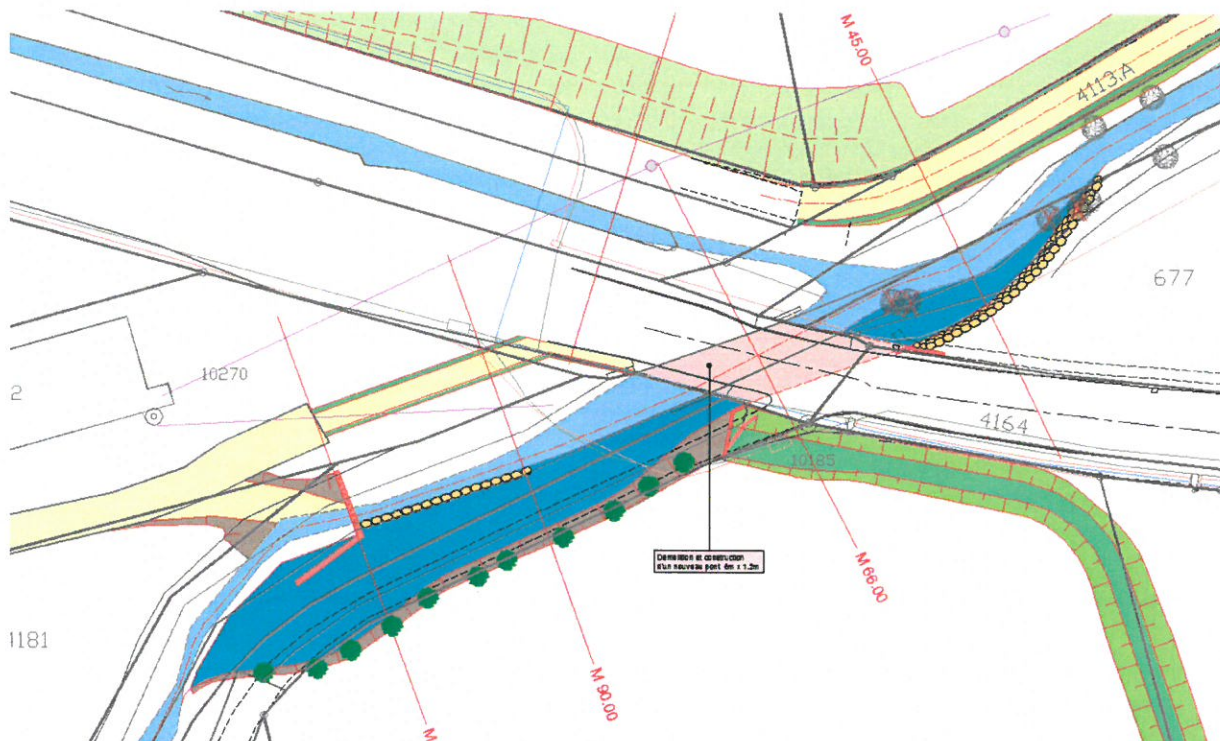


Figure 4 : Extrait en situation des mesures de protection le long de la rue des Grands-Prés

La hauteur de digue respectera la cote minimale de 484.20 m.s.m, ce qui représente une hauteur de digue maximale d'environ 1.10m sur sa partie Nord. Sur sa partie Sud, la digue aura plutôt une hauteur d'environ 0.40-0.50m.

La présente demande de crédit regroupe l'entier des travaux nécessaires à protéger la partie nord de Bassecourt contre les inondations tricentennales. Une réserve est également prévue pour les mesures ponctuelles aux berges du Tabeillon à l'aval du périmètre des ouvrages qui seront nécessaires pour garantir la sécurité selon les normes suisses.

3. Délai de réalisation

Les études et la réalisation des mesures de protection contre les crues du secteur Nord de Bassecourt ayant une influence directe sur le projet de viabilisation du lotissement « Longues-Royes Ouest », dont le démarrage des travaux est planifié début septembre 2017, le calendrier doit être condensé au maximum.

Il est prévu d'optimiser l'appel d'offre aux entreprises et la réalisation des travaux en intégrant les travaux liés à la digue avec les travaux de viabilisation du lotissement « Longues-Royes Ouest ».

La fin des travaux, selon planification intentionnelle, est fixée à fin 2018.

4. Coût des travaux

Basé sur le devis estimatif des bureaux d'ingénieurs, l'estimation des coûts de réalisation se résume comme suit :

TRAVAUX	MONTANTS TTC
Réalisation d'une digue en remblai de la rue Saint-Hubert jusqu'au nouveau pont de la rue des Grands-Prés	CHF 175'000.-
Réalisation d'un piège à débris flottants et aménagements des berges et des chemins du Tabeillon dans le secteur de la rue des Grands-Prés	CHF 175'000.-
Nouveau pont sous la rue des Grands-Prés	CHF 400'000.-
Réserve : Mesures ponctuelles sur les berges du Tabeillon à l'aval	CHF 175'000.-
TOTAL	CHF 925'000.-

Pour rappel, le montant de CHF 102'076.- nécessaire aux études est prélevé sur le crédit d'étude de CHF 390'000.- pour le PDL de l'aménagement et la prévention contre les crues du Tabeillon, qui a fait l'objet du message n° 57 voté par le Conseil général le 7 septembre 2015.

5. Considérations financières

Investissement total selon programme des travaux	CHF 925'000.-
Part à charge du Service des Infrastructures cantonal : 50% du pont	CHF 200'000.-
Part à charge de la Commune de Haute-Sorne (55% de 725'000.-)	CHF 398'750.-
Part des subventions (45% de 725'000.-)	CHF 326'250.-
La demande de crédit porte sur un montant de	CHF 925'000.-
Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.	

6. Financement

Le Service des Infrastructures cantonal prend en charge 50% des coûts de réalisation du nouveau pont, soit CHF 200'000.-.

Sur le montant restant, soit CHF 725'000.-, une demande de subventions sera formulée au Canton avant le début des travaux. Un subventionnement de 45% sur les mesures de protection contre les crues est attendu, soit CHF 326'250.-.

Il est donc prévu que le financement communal de cet investissement (55%) soit pris en charge par le fonds des digues de la Commune de Haute-Sorne, soit un montant de CHF 398'750.-.

Coût de la réalisation	CHF 925'000.-
<u>Part à charge du SIN</u>	<u>CHF 200'000.-</u>
Solde à financer	CHF 725'000.-
<u>Subvention (45%)</u>	<u>CHF 326'250.-</u>
Solde à financer	CHF 398'750.-
<u>Prélèvement sur le fonds des digues</u>	<u>CHF 398'750.-</u>
Recours à l'emprunt	CHF 0.-

La part communale de financement du projet est prise en charge dans sa totalité par le fonds des digues de la Commune de Haute-Sorne.

7. Charges financières annuelles

Les charges financières annuelles seront déterminées au terme des travaux, par rapport à l'investissement net (investissement total ./. subventions).

8. Préavis des autorités

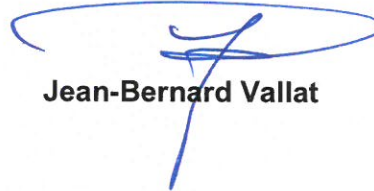
Le Conseil communal et la commission des digues préavisent favorablement ce projet à leur majorité et recommandent d'accepter ce crédit de **CHF 925'000.- TTC**.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 24 avril 2017

Au nom du Conseil communal

Le président


Jean-Bernard Vallat

Le secrétaire


Michel Guerdat